



HAL
open science

Pour prolonger la réflexion sur une définition du sport

Jean-Pierre Garel

► To cite this version:

Jean-Pierre Garel. Pour prolonger la réflexion sur une définition du sport. Loïc Depecker, Violette Dubois, Jean-Pierre Garel, Georges-Ray Jabalot. Les langages du sport: identité et typologie, 9, Société française de terminologie, pp.179-196, 2012, Le savoir des mots, 978-2918214-02-01. hal-01933745

HAL Id: hal-01933745

<https://inshea.hal.science/hal-01933745v1>

Submitted on 24 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Annexe 1

Pour prolonger la réflexion sur une définition du sport

JEAN-PIERRE GAREL

Chercheur associé, EA 4110, ER3S, RELACS, ULCO, Dunkerque

*Vice-président de la Commission spécialisée de terminologie
et de néologie du sport*

À l'issue de cette journée de réflexion en Sorbonne, on voit que s'efforcer de définir le sport demeure une tâche ardue : nous sommes toujours confrontés à l'exigence d'être clairs sur le concept lui-même et à des divergences sur ce qu'il recouvre. À un sport limité aux situations impliquant une compétition, des règles et une institution s'oppose une conception plus large, et même une vision du sport qui s'exonère d'en préciser les caractéristiques dès lors que « le sport, c'est ce que les gens font quand ils disent qu'ils font du sport ».

Certes, l'affaire n'est pas simple. Ainsi, lors d'une interview, Georges Vigarello affirme que, « trop souvent, on a tendance à entendre par sport toutes les activités physiques, alors qu'il s'agit d'un phénomène original apparu à la fin du XIX^e siècle » (2010, p. 93). Il ajoute que « le sport correspond à une véritable organisation des pratiques compétitives » et que l'institution sportive est « un mot clé » (*ibidem*, p. 95). Plus loin, alors qu'il note la place actuellement conquise par des pratiques « pour s'appartenir », c'est-à-dire pour se détendre, améliorer son apparence, se mettre en forme, son intervieweur, François L'Yvonnet, lui répond en situant dans le domaine du sport cet ensemble de pratiques qu'il qualifie de « pratiques pour soi » (*ibidem*, p. 105).

Faut-il se résoudre à une « définition introuvable », selon la for-

mule de Jacques Defrance (1995) ? Sans doute pas. Les dictionnaires définissent tous ce terme et continueront de le définir, à commencer par celui de l'Académie française, et l'on ne voit pas bien pourquoi les meilleurs connaisseurs du sport, sociologues et autres, ne pourraient pas apporter leur éclairage à un travail qui de toute façon se fera, avec ou sans eux.

Aux tentatives de circonscrire le périmètre du sport, à la thèse selon laquelle « tout n'est pas sport (le jardinage ou la montée d'escaliers qui peuvent représenter des exercices physiques recommandés par la médecine n'en sont pas », Queval, 2010), il est notamment objecté que l'on ne saurait interdire à une personne d'utiliser le mot « sport » quand elle définit sa pratique physique et sportive. Certes, libre à elle de penser, et de dire, qu'elle fait du sport quand elle se donne de l'exercice en empruntant l'escalier pour monter à l'étage. Une commission de terminologie et de néologie ne prétend pas s'instituer en police de la langue et faire respecter une « vérité » par tous les locuteurs. D'autant plus que proposer une définition ne revient pas à la figer. Elle est le produit d'une réflexion datée, prise dans la dynamique des pratiques sociales et langagières de l'époque, et donc à reconsidérer plus tard.

Sans doute les représentations que l'on peut se faire du sport sont-elles infiltrées par des aspects subjectifs, mais pas plus que dans le cas de concepts comme la qualité de vie et le bonheur, que Armyta Sen et Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, ont contribué à préciser en identifiant les éléments. C'est à un exercice proche que l'on peut essayer de se livrer concernant le sport, en s'attachant à identifier et comprendre les principales caractéristiques présentes dans diverses définitions qui en sont proposées, et d'autres, absentes bien qu'importantes au regard de ce qu'en disent des spécialistes de ce domaine.

LA DIMENSION SOCIALE ET CULTURELLE DU SPORT

Le sport est décrit comme « phénomène social » par Pierre Bourdieu (1980, p. 174), « phénomène de société, quoique surtout comme spectacle » par André Comte-Sponville (2010, p. 210), « phénomène qui porte le tout de la société » par Edgard Morin (2010, p. 200). Cette dimension sociale se retrouve dans l'article

L.100-1 du *Code du sport*, qui stipule que « les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale ».

En qualifiant le sport de « fait social total », comme François L'Yvonnet (2010, p. 196), on reconnaît, dans la perspective de Marcel Mauss, son caractère pluridimensionnel, en l'occurrence marqué par ses aspects physiques, économiques, psychologiques, juridiques, symboliques, historiques, culturels...

D'un point de vue historique, Georges Vigarello avance la nécessité de « relier les techniques du corps et celles du sport à l'outillage mental d'une époque, à la manière dont on se représente le monde, la société et l'homme » (2010, p. 103). D'où « la variabilité historique du sport, (ses) traits originaux par rapport aux jeux physiques et aux exercices des civilisations antérieures ou différentes » (*ibidem.*, p. 102).

Quant à la dimension culturelle, elle est évoquée depuis longtemps. Jacques Defrance rappelle que les premiers travaux de sciences sociales, dans les années 1950-1960, insistent sur cet aspect (*op. cité*). Lors de cette journée en Sorbonne, elle s'est manifestée dans des définitions du sport qui sont en vigueur en Europe (Frossard), par exemple en Russie. De son côté, Bertrand During a parlé du sport « nécessairement défini comme culture ». Autre intervenant, André Leclercq, dans le rapport sur le sport présenté pour le Conseil économique et social, insiste sur la « fonction culturelle du sport », sur le « phénomène culturel majeur » qu'il constitue, notamment « parce qu'il fait trace de son passage, de ses événements fondateurs, de ses héros » (2007, p. 31). On pourrait ajouter qu'il se perpétue et évolue à travers les techniques auxquelles donne lieu sa « pratique sociale », pour reprendre l'expression employée par Pierre Bourdieu pour le caractériser (1980, p. 177). « Pratiques sociales », c'est ainsi que la ministre en charge des sports, Marie-George Buffet, qualifiait en 2001, dans une réponse écrite à la question d'un parlementaire, l'ensemble des activités physiques et sportives.

UNE PRATIQUE SOCIALE MONDIALISÉE

Faire une recherche sur Google à partir des termes *sport* et *mondialisation* donne accès à plus d'un million six cent mille

pages. C'est dire le lien qui unit les réalités qu'ils désignent et que soulignent des analystes avisés du phénomène sportif. L'historien Thierry Terret perçoit dans le sport l'une des formes les plus visibles de la mondialisation (2010) ; le sociologue Jean-Pierre Augustin constate qu'au-delà de ses « variations territoriales <...> le sport moderne s'inscrit de plus en plus dans un territoire monde » (1996) ; un autre sociologue, Michel Caillat, remarquait, en 2004, que « les grandes assemblées mondiales rassemblent moins que les regroupements sportifs, (que) 192 pays constituent l'Organisation mondiale de la santé (OMS) alors qu'ils sont 199 à adhérer au Comité international olympique ». D'un point de vue économique, Wladimir Andreff montre que la mondialisation du sport passe par le développement de la diffusion télévisuelle, qu'elle se manifeste dans le commerce international des articles de sport, la délocalisation de leur production dans des pays en développement, l'ouverture de nouveaux marchés favorisée par l'extension de sports au-delà des pays où ils ont émergé (baseball au Japon, soccer aux États-Unis, etc.). Le dossier « Sport et mondialisation », élaboré par le Centre d'analyse stratégique (institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre) reprend différents éléments qui signent cette mondialisation, auxquels on ajoutera l'édiction de règles à vocation universelle pour chaque discipline sportive.

COMPÉTITION, PERFORMANCE ET LOISIRS : DES TERMES SUR LESQUELS IL FAUT S'ENTENDRE

Dans les définitions du sport, certains termes reviennent fréquemment, pris parfois dans un sens qui prête à confusion et dans une relation d'opposition, tel le sport de compétition présenté comme le contraire du sport de loisir. Il est donc nécessaire d'éclairer leur signification.

Performance et compétition

« D'une manière générale, les définitions dans les États européens font référence à une définition large du sport qui inclut sport de compétition (performance) et sport de masse (détassement, récréation, avec activités physiques, dans une perspective

de santé publique) ». Cette remarque, formulée par Sébastien Frossard (actes de la journée), témoigne de l'assimilation, dans plusieurs des définitions examinées, de « performance » à « compétition ». Or, si la compétition implique une recherche de performance, l'inverse n'est pas vrai. Bertrand During, évoquant Bernard Jeu, a rappelé que l'on peut chercher à reculer ses limites sans nécessairement être confronté à un adversaire.

Pour sa part, Paul Yonnet confère à « compétition » un sens élargi. Selon lui, à côté d'« un premier système des sports < où l'on > entre en compétition avec les autres » (2010, p. 114) existe un second système caractérisé par la compétition avec soi (*ibidem*, p. 115). Toutefois, cette extension sémantique heurte le sens commun et les définitions des dictionnaires. Pour le *Petit Robert*, par exemple, la « compétition » c'est la « recherche simultanée par deux ou plusieurs personnes d'un même avantage, d'un même résultat » ; ce qui, étymologiquement, correspond au sens des termes empruntés : *competition* à l'anglais et *competitio* au latin.

Sport de compétition/performance et sport de masse/loisir

L'opposition entre un sport de compétition/performance et un sport de masse tourné vers le délassement ou la santé n'est pas aussi tranchée qu'il y paraît, car, parmi les sportifs qui constituent la « masse », on en trouve qui sont en quête de performance et ont une pratique compétitive, à leur niveau, même modeste. C'est bien ce qu'entend Isabelle Queval lorsqu'elle opère une distinction entre compétition professionnelle, compétition amateur et compétition de loisirs (Guénard, 2010). Ailleurs, elle souligne que, dans le « sport loisir lui-même, certains attestent d'un dépassement de soi et parfois d'une certaine violence à l'égard d'eux-mêmes », que l'on attribue parfois hâtivement au seul sport de compétition (Andrieu, 2009).

Les activités de loisir : activités de détente ou activités du temps libre ?

Par activité physique et sportive de loisir, on entend couramment une activité pratiquée dans un but de détente, à l'opposé de celle qui occasionne une recherche de performance. C'est aussi ce que l'on peut comprendre d'un résultat de l'enquête 2010 sur les

pratiques physiques et sportives en France, formulé ainsi : « Les personnes qui ne pratiquent qu'à l'occasion de leurs vacances représentent un peu moins de 5 % de la population et ont une pratique que l'on peut plutôt qualifier de loisir » (Laouisset et Thiéry, actes de la journée). Cependant, l'existence, selon Isabelle Queval, d'un sport de loisir pouvant impliquer une compétition, vient obscurcir la conception purement récréative du loisir et invite à éclairer cette notion.

Pour Paul Yonnet, c'est « une grande erreur <...> de penser que c'est le contenu d'une activité qui définit le fait qu'elle est de loisir, ou pas. Ce qui définit le classement d'une activité dans le loisir ou dans un autre temps, c'est la forme que prend cette activité : c'est la forme libératoire qui définit le caractère de loisir. Un match de football de haut niveau est un loisir pour les spectateurs, mais c'est un travail pour les sportifs professionnels et l'ensemble des professions qui gravitent autour de l'organisation de ce spectacle » (2010, p. 113).

Cette conception des loisirs est cohérente avec celle du *Petit Robert* : « les loisirs ce sont les occupations, les distractions, pendant le temps libre ». Et le temps libre, c'est celui dont on peut librement disposer en dehors de ses occupations habituelles et des contraintes qu'elles imposent, c'est-à-dire en dehors du temps de travail, de trajet vers le lieu de travail et du « tiers-temps contraint » (Yonnet, *ibidem*), qui comprend notamment les activités domestiques et celles consacrées aux soins.

CE QUI RÉGIT LA PRATIQUE SPORTIVE

Que l'on parle de l'« ensemble des situations motrices codifiées sous forme de compétition, et institutionnalisées » (Parlebas, cité par Bertrand During, actes de la journée), d'une « activité physique <...> dans le cadre d'une organisation internationale, nationale ou locale qui impose des règles » (Caillat, 1998), de « système institutionnalisé de pratiques <...> codifiées, réglées conventionnellement » (Brohm, 1976), il s'agit bien de mettre en avant deux éléments qui, pour ces auteurs et d'autres, régissent la pratique sportive : une organisation, ou institution, et des règles.

Cependant, comme le remarque Thierry Terret, « le consensus autour de la compétition et du caractère institutionnalisé du sport

ne résiste ainsi guère à la prise en compte des nouvelles pratiques qui, depuis les années 1960, se multiplient dans les sociétés occidentales en réaction, précisément, aux institutions sportives». La Charte européenne du sport prend en compte cette évolution en incluant dans sa définition « toutes formes d'activités physiques et sportives qui, à travers une participation organisée ou non... » (2010).

CE QU'ELLE MOBILISE

Plusieurs définitions du sport mentionnent ce que le pratiquant mobilise lors de son activité. Pour le *Petit Robert*, il s'agit d'« un entraînement méthodique », tandis que Michel Caillat définit le sport comme « une activité physique intense qui demande un entraînement rationalisé » (*ibidem*). Dans la même veine, Allen Guttmann caractérise le sport moderne par sa « rationalisation (par exemple celle des formes d'entraînement, des équipements et des techniques) » (cité par Terret, *op. cité*), et Jacques Ulmann souligne qu'« il n'est pas de réussite sportive qui ne soit préparée par un entraînement rationnel » (1997).

Selon les définitions suivantes, le sport implique un corollaire de l'entraînement rationnel, l'effort : « activité physique exercée dans le sens <...> de l'effort » (*Petit Robert*) ; « activité de loisir dont la dominante est l'effort physique » (Magnane, 1964). Un effort rationalisé tel que le sport a même parfois « toutes les caractéristiques du travail hautement spécialisé » (Defrance, 1995, p. 100). Mais cette dimension laborieuse caractérise essentiellement le sport tourné vers la performance, à l'inverse du sport/détente. Et encore entre-t-elle en tension avec la dimension ludique, comme il apparaît dans la définition du *Petit Robert* : « Activité physique exercée dans le sens du jeu, de la lutte et de l'effort » ; et dans celle de Georges Magnane : « Activité <...> participant à la fois du jeu et du travail » (*op. cité*).

SES FONCTIONS

« Travail, discipline éducative, spectacle, vecteur de propagande politique, moyen de prévention des risques sanitaires, outil de

gestion des ressources humaines, vecteur d'intégration sociale, fabrique de rêve, rapport au monde... Le sport n'a pas une seule fonction sociale» (Gasparini, 2004). Pour sa part, Pociello lui attribue une fonction intégrative, éducative, marchande et consommatoire, ludique, récréative, spectaculaire et communicationnelle (1994, p. 159).

Les fonctions ainsi décrites correspondent à des enjeux individuels et de société parmi lesquels sont aujourd'hui souvent mises en avant la santé et l'intégration. En fait, dans les définitions du sport élaborées par des pays européens et présentées par Sébastien Frossard, la place de la santé et, en un sens voisin, de la condition (ou forme) physique semble prévaloir sur les autres fonctions.

De la conscience d'un enjeu sociétal à l'instrumentalisation il n'y a qu'un pas, qui ouvre inévitablement sur la polémique. Si l'enjeu de santé ne s'y prête guère, celui d'intégration peut susciter la controverse dès lors que l'on entend «cohésion sociale». On s'expose alors à une sévère critique du sport, perçu comme un anesthésiant. À ses thuriféraires s'opposent ses détracteurs, tel Jean-Marie Brohm, qui y voit l'«opium du peuple» et une «structure de contrôle politique» (2004).

Il est normal que le militant inclue ses convictions dans la définition, mais l'exigence d'objectivité du terminologue le conduit à éliminer ce qui exprime les vertus du sport ou sa critique, les discours qui peuvent l'instrumentaliser en liant ses finalités à des enjeux économiques, politiques ou géopolitiques, et idéologiques.

CE QUI MOBILISE L'ENGAGEMENT DES PRATIQUANTS

Les fonctions d'une activité sportive, qui s'entendent volontiers en termes de bénéfices ou d'inconvénients attendus, ne doivent pas être confondues avec les motivations du pratiquant, même lorsqu'une notion identique est mise en avant dans les deux cas, par exemple la santé : faire du sport pour rester en bonne santé ne signifie pas que le sport soit bon pour la santé, de façon générale, indépendamment de ses conditions et de ses modalités de pratique. Si, dans un souci d'objectivité, il est sage d'éliminer d'une définition les propriétés vertueuses qu'on lui prête, paradoxalement, on peut y introduire des éléments subjectifs qui ressortis-

sent au sens que les pratiquants attribuent à leur activité, à ce qui mobilise leur engagement.

On peut remarquer que les définitions du sport émanant des Nations-Unies et, plus encore, du Conseil de l'Europe, accordent une place centrale aux objectifs de la pratique du point de vue des pratiquants eux-mêmes. Santé, condition (ou forme) physique et psychique, bien-être, relations (ou interactions) sociales, compétition, jeu, en sont les mots clés. On les retrouve, ou leurs synonymes, dans d'autres définitions.

Dépassement de soi et accomplissement personnel

Pour Isabelle Queval (2004), le sport moderne se caractérise par le « dépassement de soi ». Cette expression est bien reprise par les analystes du sport mais elle n'est guère présente dans ses définitions actuelles, qui mentionnent plutôt la recherche de performance (voir Frossard, actes de la journée). Certes, les deux termes ne se recouvrent pas entièrement, mais, dans le sens de résultat optimal obtenu, et plus encore de prouesse, on peut entendre que la réalisation d'une performance implique de se dépasser et qu'elle est susceptible d'être présente lors d'une activité de compétition ou non.

Au « dépassement de soi », Isabelle Queval oppose l'« accomplissement », fait de mesure et caractéristique, selon elle, de pratiques corporelles antérieures à l'avènement du sport moderne. Il serait tentant de mentionner l'accomplissement parmi les motivations du pratiquant et d'y inclure par exemple ce qui relève de la gymnastique de forme, d'autant plus que la psychologie de la motivation accorde une place importante à la « motivation d'accomplissement » pour expliquer l'engagement dans la pratique sportive (Durand, 1987). Le problème est que le sens de « motivation d'accomplissement » diffère, chez des psychologues, de celui qui est avancé par Isabelle Queval, au point que l'on cerne mal ce qui le distinguerait du dépassement de soi. En effet, il est entendu comme une aspiration à atteindre le niveau le plus élevé possible, à accomplir quelque chose de difficile, à surmonter des obstacles, à se développer et à accroître sa maîtrise sur l'environnement, à rechercher le succès, l'excellence dans des domaines valorisés, dans les situations qui suscitent la comparaison avec les autres et dans celles qui permettent de progresser par rapport à

soi-même (Alain, 1993). Du fait de sa polysémie, il est peut-être préférable de ne pas l'introduire dans une définition du sport.

Les interactions sociales

Parallèlement à la motivation d'accomplissement, la psychologie du sport s'est attachée à la « motivation d'affiliation », véritable « tropisme social » qui pousse à se retrouver avec d'autres personnes et à se faire des amis (Durand, 1987 ; Alain, 1993). On peut parler de recherche de convivialité, mise en évidence dans le rapport Choquet, *Les jeunes et la pratique sportive*, lorsqu'il souligne que le plaisir, la rencontre avec des amis, puis la santé, constituent les premières motivations à la pratique sportive des jeunes (2001, p. 75).

La santé

La santé, entendue dans un sens large, défini par l'OMS, comme un état complet de bien-être physique, mental et social, est un objectif qui revient fréquemment dans les définitions européennes du sport. *A priori*, on n'est pas là dans un objectif de dépassement de soi, mais parfois « le glissement du “bien-être” au “mieux-être” induit une idéologie de dépassement où santé et performance se confondent » (Queval, 2009).

L'apparence physique

Comme la santé, l'apparence physique relève d'un souci de soi qui apparaît aussi très prégnant dans le rapport Choquet. Mais se « muscler » ou « maigrir », pour reprendre des motivations relevées dans ce rapport, génère une attente dont l'enjeu n'est pas seulement un corps plus satisfaisant. C'est une transformation profonde de soi qui est en jeu : « Si je transforme mon corps, je peux me transformer, <...> redistribuer mes possibles, mes manières de vivre, de me ressentir et de m'éprouver » (Vigarello, 2010, p. 108). C'est aussi la réponse à une représentation sociale qui exalte le corps jeune, sain, svelte, et qui incite au « façonnement de l'apparence » (Le Breton, 1998, p. 229), au « façonnage corporel » (Raveneau, 2001).

« L'entretien physique », mentionné par Laouisset et Thierry (actes de la journée) comme une des principales motivations qui poussent les individus à pratiquer une activité physique et sportive, peut se comprendre à la fois comme une attention à l'apparence physique et à la santé, de même que l'objectif de « bonne forme physique », présent dans la définition du sport formulée par les Nations-Unies.

L'expression personnelle

Il y a dans le sport moderne une « aspiration à la libre expression et à l'épanouissement personnel » (Pociello, 1994, p. 164), qui trouve à s'incarner dans la pratique de sports présentant une dimension artistique. C'est le cas de la natation synchronisée, de la gymnastique sportive, de la GRS (gymnastique rythmique et sportive), de la double corde (double dutch), de la danse sportive... D'autres, qui ne relèvent pas explicitement du domaine artistique, sont aussi l'occasion de réaliser et de donner à voir des évolutions où chacun exprime son talent et son originalité, comme dans les sports de glisse, dont les pratiquants se plaisent à exécuter des figures libres spectaculaires, ou le parkour, popularisé par les yamakasis, experts dans l'art du déplacement utilisant les éléments de l'environnement urbain. Même des sports dont l'aspect expressif est moins évident, tels les sports collectifs, offrent l'opportunité de manifester sa créativité.

La dimension expressive déborde l'activité sportive proprement dite pour investir ce qui l'accompagne. Ainsi, la culture « fun » dans laquelle s'inscrivent les sports de glisse invite le pratiquant à adopter plus ou moins un matériel, un habillement, un langage, qui témoignent de son expression singulière tout en le reliant à ceux qui partagent la même activité et une même culture, car « dans la pratique sportive, la manifestation d'appartenance et l'expression personnelle sont indissociables » (Callède, 2007, p. 465).

Par ailleurs, dans la perspective des travaux de Pierre Bourdieu, une lecture sociologique du sport conduit à voir dans le choix de l'activité sportive et de ses modalités de pratique l'expression d'une position sociale, les goûts sportifs se différenciant selon les groupes sociaux et manifestant des stratégies de distinction (Aubel, Lefèvre, Ohl, 2010).

Les sensations

Toutes les activités physiques et sportives sont source de sensations, notamment kinesthésiques, auxquelles le pratiquant est plus ou moins attentif. Elles sont présentes dans des gymnastiques « douces » comme l'eutonnie ou le qi gong (ou chi gong), gymnastique traditionnelle chinoise associant mouvements lents, exercices respiratoires et concentration, mais quand on évoque aujourd'hui l'attrait des sensations parmi les motivations à la pratique sportive, on pense plutôt à des pratiques plus dynamiques, désignées comme « sports à sensations » (Ufolep, 2007), aux « jouisseurs, à la recherche <...> du moment magique qui va les faire vibrer. La vitesse, la courbe, les sensations et le défi deviennent les dimensions d'excellence aujourd'hui » (Corneloup, 2007). Liée au développement des sports de nature et aux sports urbains (notamment la « glisse urbaine »), la « culture de la sensation » (*ibidem*), manifeste dans les activités qui sont cœur du projet de l'UCPA (voir Gautier, actes de la journée), s'exacerbe dans les « sports à risques », ou « sports extrêmes », tel le *base jump* (en français, *saut extrême*, pratique de parachutisme consistant à s'élancer en chute libre, du haut d'une paroi, d'un édifice ou d'un ouvrage d'art). Pour reprendre un vocabulaire de pratiquants, il s'agit là de « s'éclater » (dans un sens métaphorique, s'entend !), dans un rapport singulier au corps et à l'environnement (Loret, 1995).

La détente

L'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France montre « les principales motivations qui poussent les individus à s'engager dans une activité : le loisir, la détente et l'entretien physique » (Laouisset et Thiery, actes de la journée). Notons que, dans le compte rendu de cette enquête, « pratique de loisir » qualifie les activités pratiquées à l'occasion des vacances, ce qui confère à « loisir » une forte connotation de détente. Par ailleurs, Sébastien Frossard précise les caractéristiques du sport de masse telles qu'elles apparaissent dans les définitions des États européens : « délassement, récréation » (actes de la journée).

Faire du sport pour se détendre, pour relâcher les tensions de la vie quotidienne davantage que dans un but de performance, apparaît bien aujourd'hui comme un important mobile d'action. Ce

constat fait écho à la réponse écrite, évoquée précédemment, de Marie-George Buffet, alors ministre de la jeunesse et des sports, à la question d'un parlementaire. À propos de la loi sur le sport de 1984, elle avance qu'« il s'agit <...> de (la) fonder sur une approche globale des activités physiques qui ne se limitent pas au sport de compétition <...>. Nul ne comprendrait en effet que ces dispositions ne s'appliquent qu'aux sportifs de compétition et qu'elles négligent les pratiques des activités physiques de nos concitoyens lorsqu'ils recherchent la détente, le loisir, l'amélioration de leur condition physique, ou, tout simplement, le plaisir ».

Le plaisir

Première source de motivation pour la pratique sportive des jeunes, selon le rapport Choquet, le plaisir est régulièrement mis en avant parmi les ressorts de cette pratique, au-delà de la jeunesse. Faire du sport « pour le plaisir » s'entend dans le sens que ce n'est pas la recherche de la performance et de la victoire contre un adversaire qui est première. C'était bien ce que voulait dire Patrice Radiguet, sportif malvoyant, lors d'une conférence intitulée « Pour le plaisir, tout simplement » (dans le cadre du 3^e congrès européen organisé par le Groupement de recherche et d'information consacré à la cécité et à l'amblyopie, à Bruxelles, en novembre 1997). Loin de chercher « à établir une quelconque performance sportive, (à) être plus fort que les autres », il revendiquait le seul plaisir des sensations vécues dans des activités de pleine nature.

La formule « pour le plaisir, tout simplement » signifie *a priori* qu'il n'y a pas d'autre raison à l'engagement que la quête du plaisir. En fait, on peut considérer que le plaisir est lié à tout ce qui fait sens pour le pratiquant. Ici, il s'agit des sensations (kines-thésiques, tactiles...), mais le plaisir ne se réduit pas à ce qui est ressenti dans un environnement naturel et, plus généralement, dans les « sports à sensations ». Il est inhérent à la dimension ludique de l'activité et peut accompagner tout ce qui pousse la personne à se mobiliser. Il y a un plaisir à se dépasser, surmonter une épreuve, réussir une performance, vaincre des adversaires, se sentir en bonne santé, se construire une apparence agréable, exprimer sa singularité, partager un moment avec des amis, se reconnaître et se voir reconnu un pouvoir d'agir, éprouver toutes sortes d'émotions qui naissent de l'activité sportive.

AU FINAL

Les différents termes que nous avons utilisés pour désigner les principales caractéristiques du sport ne seront pas tous repris dans sa définition ; les uns, en l'occurrence concernant les fonctions, en raison de la subjectivité qui peut s'y attacher et obérer la pertinence terminologique ; d'autres, car ils doublonnent plus ou moins ; d'autres, enfin, parce qu'il faut faire des choix, puisque la définition doit être contenue en une seule phrase. En revanche, ce qui n'est guère présent dans les définitions recensées peut être vu comme important, par exemple l'existence d'un sport/spectacle, différent du sport envisagé en tant que pratique.

La difficulté est accrue du fait de l'hétérogénéité des pratiques sportives, qui rend problématique une définition unique et conduit à envisager « la nécessité de donner, non plus “une” définition du sport, mais “des” définitions des diverses formes d'activités physiques et sportives » (Defrance, *op. cité*, p. 106). Plus précisément, on s'accordera avec la suggestion de deux niveaux de définition (Terret, *op. cité*).

À un premier niveau, on pourrait dire que c'est une pratique sociale mondialisée, source de spectacle, qui consiste en une activité physique de compétition, institutionnalisée et codifiée par discipline.

Ensuite, on pourrait ajouter que, par extension, c'est une pratique sociale de loisir impliquant une activité physique liée notamment à la recherche de performance, de détente, de santé, de sensations, de façonnage corporel, d'expression personnelle, ou de convivialité (« loisir » fait ici référence au temps libre, et non au seul délassement).

Avancer que le sport, dans un sens large, est une « pratique sociale de loisir » a l'avantage d'évoquer son contenu culturel et de le démarquer d'activités dont la finalité première est utilitaire ou sanitaire.

L'intention initiale de cette contribution était de prolonger la réflexion sur l'identité du sport, pas de la clore : le débat reste ouvert.

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- ALAIN (Michel), « Les théories sur les motivations sociales », in *Introduction à la psychologie de la motivation*, (sous la direction de Robert J. Vallerand et Edgard E. Thill), Éd. Études Vivantes, Montréal, 1993, pp. 499-506.
- ANDREFF (Wladimir), *La mondialisation économique du sport*, De Boeck, Bruxelles, 2012, 488 p.
- ANDRIEU (Bernard), « Entretien avec Isabelle Queval », *Corps*, n° 7, 2/2009, pp. 5-9.
<http://www.cairn.info/revue-corps-2009-2-page-5.htm>
- AUBEL (Olivier), LEFÈVRE (Brice), OHL (Fabien), *De la relative permanence de la distinction en sport (1967-2007)*, Sciences Po, Paris, 6 novembre 2010.
<http://iatur2010.sciencespo.fr/index.php/distinction/Distinction/rt/printerFriendly/439/0>
- AUGUSTIN (Jean-Pierre), *Les variations territoriales de la mondialisation du sport*, Mappemonde, avril 1996, pp. 1-20.
<http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M496/Augustin.pdf>
- BOURDIEU (Pierre), *Questions de sociologie*, Les Éditions de minuit, Paris, 1980, 268 p.
- BROHM (Jean-Marie), *La Tyrannie sportive. Théorie critique d'un opium du peuple*, col. Prétentaine. Essais en sciences humaines-réflexions philosophiques», Beauchesne éditeur, Paris, 2006, 244 p.
- CAILLAT (Michel), « Le mythe du sport remède, » in *Sport et Santé*, Revue *Prévenir*, 1998, pp. 5-13.
- CAILLAT (Michel), FERAL (Maude), GASPARI (William), JEAN (Arnaud), « Sport et mondialisation », *Peuples en marche*, n° 193, mars-avril 2004, dossier thématique.
http://www.rinoceros.org/article.php3?id__article=439
- CALLÈDE (Jean-Paul), *La sociologie française et la pratique sportive, 1875-2005. Essai sur le sport. Forme et raison de l'échange sportif dans les sociétés modernes*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine MSHA, Pessac, 2007, 610 p.
- CHOQUET (Marie), *Les jeunes et la pratique sportive*, Rapport au ministère de la Jeunesse et des Sports, INJEP, 2001, 94 p.
- COMTE-SPONVILLE (André), « Valeur », in *Regards sur le sport* (sous la direction de Benjamin Pichery et François L'Yvonnet), Éditions Le Pommier, en partenariat avec l'INSEP, Paris, 2010, pp. 208-231.

194 | *Le langage des sports : identité et typologie*

- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, *Le sport au service de la vie sociale*, Rapport présenté par André Leclercq, 2007, 161 p.
- CORNELOUP (Jean), SOULÉ (Bastien), *Sociologie de l'engagement corporel. Risques sportifs et pratiques « extrêmes » dans la société contemporaine*, col. Cursus, Armand Colin, Paris, 2007, 200 p.
- DEFRANCE (Jacques), *Sociologie du sport*, coll. Repères, La Découverte, Paris, 1995, 122 p.
- DURAND (Marc), *L'enfant et le sport*, PUF, Paris, 1987, pp. 38-57.
- GUÉNARD (Florent), « Le sport, idéal démocratique ? Entretien avec Isabelle Queval », *La vie des idées*, 23/06/2010.
<http://www.laviedesidees.fr/Le-sport-ideal-democratique.html>
- GROUPE D'ANALYSE DE LA MONDIALISATION, *Sport et mondialisation*, Dossier n° 11, Centre d'analyse stratégique/ CPEII/CERI, 01/08/2008.
<http://www.strategie.gouv.fr/content/dossier-n%C2%B011-sport-etmondialisation>
- LE BRETON (David), *Anthropologie du corps et modernité*, col. Sociologie d'aujourd'hui, Puf, Paris, 1998 (4^e édition), 263 p.
- LORET (Alain), *Génération glisse. Dans l'eau, l'air, la neige... la révolution du sport des « années fun »*, Éditions Autrement, Paris, 1995, 325 p.
- MAGNANE (Georges), *Sociologie du sport*, Gallimard, Paris, 1964, 192 p.
- MORIN (Edgard), « Peuple », in *Regards sur le sport* (sous la direction de Benjamin Pichery et François L'Yvonnet), Éditions Le Pommier, en partenariat avec l'INSEP, Paris, 2010, pp. 194-207
- POCIELLO (Christian), « Le futur comme une nouvelle forme d'enjeu », in *Sport et pouvoirs au xx^e siècle* (sous la direction de Jean-Paul Clément, Jacques Defrance et Christian Pociello), PUG, Grenoble, 1994, 204 p.
- QUEVAL (Isabelle), *S'accomplir ou se dépasser. Essai sur le sport contemporain*, Gallimard, Paris, 2004, 341 p.
- RAVENEAU (Gilles), « Prolifération des images du corps et façonnage corporel ou comment se racheter d'être ce que l'on est », *Actes du colloque L'Homme et ses images*, Groupement des Anthropologues de Langue Française (GALF), CNRS, Marseille, 16-18 juillet 2001.
- TERRET (Thierry), *Histoire du sport*, Col. Que sais-je? PUF, Paris, 2010 (2^e édition), 128 p.
<http://www.cairn.info/histoire-du-sport-9782130577997-page-3.htm>
- UFOLEP, « Au risque de l'extrême », *En jeu*, n° 411, novembre 2007, pp. 10-13.
<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/DOSSIER-EJ-NOV-07.pdf>
- ULMANN (Jacques) *De la gymnastique aux sports modernes : histoire des doctrines de l'éducation physique*, col. Histoire des Sciences – Études, Vrin, Paris, 1997, 444 p.

VIGARELLO (Georges), « Histoire », in *Regards sur le sport* (sous la direction de Benjamin Pichery et François L'Yvonnet), Éditions Le Pommier, en partenariat avec l'INSEP, Paris, 2010, pp. 88-109.

YONNET (Paul), « Jeu », in *Regards sur le sport* (sous la direction de Benjamin Pichery et François L'Yvonnet), Éditions Le Pommier, en partenariat avec l'INSEP, Paris, 2010, pp. 110-135.